

Membres du CLD présents : Bernard ANDRE, Raymonde CHEVRONNET, Marie-Hélène COSTE, François DUNAND, Armelle LEROY-CAMPLAN, Alain MACHET, Gilles NANTET, Robert TALBOT ainsi que Georges SAINT-GERMAIN (Président SITOM Région de Moûtiers), René RAMAGLIA (Vice-Président SITOM Région de Moûtiers), René MONTMAYEUR (SITOM Région de Moûtiers), Nouare KISMOUNE (Directeur SITOM Région de Moûtiers), Marie-Pierre CLEVY (Technicienne SIVOM du Canton de Moûtiers), Jean COSTE (Vice-Président Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche), Jean-Claude FRAISSARD (Président SMITOM Haute-Tarentaise), Isabelle MUGNIER (Nantet Locabennes), Dominique JANNOT (CBE)

Membres excusés : Philippe BARGEOT, Chantal EMPEREUR, André FOURMAINTRAUX, Jean-Luc GOSELIN, Grégory KLERSCH, Jean-Yves MONNERET, Bernard PONCET, Albert REVIAL, Pierre VINCENT ainsi que Richard BROCHE (SMITOM Haute-Tarentaise), Cynthia CAZALS (ADEME), Hervé GENET (Vice-Président Communauté de communes Haute-Tarentaise), Thierry THOMAS (Président SIVOM du Canton de Bozel), Christian SEIGLE-FERRAND (Vice-Président SIVOM du Canton de Bozel)

Thème de la séance :
Le traitement des déchets ménagers en Tarentaise-Vanoise

Alain Machet, Président du Conseil local de développement du Pays Tarentaise-Vanoise accueille les participants et remercie tous les élus et techniciens des collectivités présents. Après avoir introduit le thème du débat, il propose un tour de table de présentation des différentes structures, leurs compétences, les projets.

Les interventions

Successivement, Jean Coste pour le Bassin d'Aigueblanche Vice-Président de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche en charge des déchets, Georges Saint-Germain, Président du SITOM de la Région de Moûtiers pour le canton de Moûtiers et Jean-Claude Fraissard pour la Haute-Tarentaise (Président du SMITOM de Haute-Tarentaise) décrivent les missions de leurs syndicats de ramassage et/ou de traitement sur leurs secteurs géographiques respectifs.

Se référer utilement au site www.savoie-dechets.com

Georges Saint-Germain constate **une diminution du volume de déchets ramassé** depuis deux ans sur le canton de Moûtiers. Il souligne la différence très importante du volume collecté auprès d'un foyer occupant un logement individuel dans une commune rurale et un foyer urbain dans un logement collectif (de 150 à 400 kg/hab/an). Depuis la fermeture de l'usine de Villarlurin, le traitement du secteur de Moûtiers est réalisé à Valezan. Un quai de transfert sur le site de Villarlurin est en projet, afin de transférer sur Valezan les déchets du SITOM et de la CCVA (les déchets de la CCVA étant dirigés vers Pontcharra jusqu'à fin 2008).

Jean Coste précise que la CCVA a compétence pour la collecte et le traitement mais ne réalise pas elle-même (sous-traitance). Une baisse du volume des déchets collectés est également constatée depuis 2001 sur le périmètre de la CCVA (augmentation sur Valmorel).

Le canton de Bozel doit également se conformer à la règle (schéma départemental) interdisant les exportations de déchets hors département.

Georges Saint-Germain fait un rapide historique du SIMIGEDA, de la recherche d'un site et d'un nouveau mode de traitement depuis 5 ans. Il rappelle également les hypothèses de l'époque qui montraient une croissance soutenue des volumes à traiter d'ici 2020. En fait, la baisse est importante, avec une forte croissance du tri sélectif. Parallèlement, l'usine rénovée de Chambéry est sous-utilisée (prévisions également erronées). **Le besoin d'une nouvelle installation sur la région d'Albertville n'est plus évident.** Ce qui n'est pas négatif. Le SYMVALLEES (en charge du projet sur le périmètre du SIMIGEDA) vient d'acter ce fait.

Une solution pour le traitement est recherchée à l'échelle départementale, tandis que le SYMVALLEES pourrait se concentrer sur la collecte et le tri, en recentrant ses missions.

Jean-Claude Fraissard précise que l'adhésion de la Haute-Tarentaise au SYMVALLEES n'est pas à l'ordre du jour. Les cantons de Bourg-Saint-Maurice et Aime souhaitent optimiser leurs deux installations de traitement et garder des coûts bas tout en veillant au respect des normes environnementales. Alain Machet indique en effet que les contrôles sont nombreux et les normes globalement respectées. Cependant les mâchefers (résidu final) utilisés dans les travaux publics et autres sous-produits de l'incinération (« Refiom » enfouis notamment en Allemagne) posent problème.

Nouare Kismoune précise que **la mutualisation est recherchée à grande échelle pour le traitement, mais pas pour la collecte qui doit être gérée en proximité.** Ceci dit, l'intérêt de la mutualisation trouve ses limites, notamment dans les coûts de transport et dans les capacités limitées de l'unité de Chambéry.

Robert Talbot suggère de scinder le traitement en plusieurs filières, avec pour certains déchets un traitement en proximité, et pour le reste une centralisation à Chambéry. Il s'interroge aussi sur la collecte des déchets dans une seule benne puis leur transport à Albertville avant d'être triés. Ne serait-il pas judicieux de différencier la collecte et d'inciter les habitants à trier chez eux ? Jean-Claude Fraissard indique que le coût serait beaucoup plus élevé s'il fallait multiplier les bennes et les circuits de ramassage, avec des risques de pourcentages élevés de rebuts. **Le tri centralisé est beaucoup plus cohérent.** Gilles Nantet précise que le système allemand (tri par l'habitant avec sept poubelles différentes) relève d'un historique ancien difficilement transposable, ajouté à l'utilisation de technologies adaptées (tri optique des sacs...). Georges Saint-Germain rappelle aussi la géographie de la Tarentaise, où l'habitat est moins concentré et la circulation souvent difficile. Il indique cependant qu'il n'y a **pas de solution unique**, que l'on peut adapter les systèmes de collectes ou de tri selon les communes.

Robert Talbot regrette **la pratique réduite du compostage.**

Un taux de 10% des foyers équipés semble cependant déjà être un maximum sur Moûtiers. Concernant le secteur de Bourg-Saint-Maurice, une proposition de composteurs avait été faite dans le passé, non renouvelée pour le moment.

Alain Machet interroge les intervenants sur **les actions réalisées ou prévues dans les écoles, les collectivités locales et l'habitat collectif vertical.**

Georges Saint-Germain fait état **des résultats décevants des dernières actions de sensibilisation et d'information** en direction de 300 foyers de l'OPAC sur Moûtiers. Les techniciens précisent qu'elles ont été très préparées avec des contacts individuels.

Les participants s'accordent cependant pour admettre qu'il faut du temps (le tri n'a été introduit sur Moûtiers qu'en 2002...) et que **les efforts d'information doivent être poursuivis**. Sur le secteur de Bourg-Saint-Maurice, Jean-Claude Fraissard rappelle que quatre **ambassadeurs du tri** avaient travaillé sur le terrain pendant 4 ans, avec **des résultats probants**. Après leur départ, un recul des efforts de la population a d'ailleurs été constaté. Plus ponctuellement, un prestataire privé est intervenu à la demande du syndicat.

Concernant les stations, les résultats quantitatifs sont très insuffisants. La qualité du tri est cependant bonne. Des bacs sont mis à disposition. Alain Machet suggère de fournir à chaque touriste **une plaquette d'information et des sacs jetables pour le tri sélectif**. Jean Coste précise que les documents de la CCVA sont trilingues et que la gestion publique de certains logements facilite la distribution (Valmorel en particulier). De gros progrès sont à réaliser en stations, mais il souhaite **que la population fasse également des efforts !** Concernant les collectivités, Alain Machet évoque une mise en œuvre difficile au sein du Lycée de Moûtiers.

Nouare Kismoune reconnaît que la pédagogie bute sur le fait que **plus on trie, plus ça coûte** (même si tout ce qui est trié est vendu, mais il y a un coût différentiel qui augmente proportionnellement avec le volume). L'argument financier est donc à manier avec précaution. Alain Machet pense que l'on peut **mieux expliquer à la population l'évolution des normes qui traduit des efforts pour l'environnement**. Les modes de calcul des taxes, différents selon les cantons, sont détaillés. Raymonde Chevronnet précise qu'une tonne triée coûte plus de trois fois moins cher à traiter qu'une tonne incinérée (différence du même ordre en Haute-Tarentaise) : **le tri reste donc intéressant**.

Georges Saint-Germain prévient que **le coût global des déchets va encore augmenter à l'avenir**, avec l'augmentation des coûts de transport, les normes, les coûts salariaux... mais qu'il faut **rapporter ce prix à payer aux gains importants obtenus en matière de qualité de l'environnement**. L'hypothèse du pesage individualisé des déchets est évoquée, sans perspective concrète pour le moment. La multiplication des containers de type « mollock » écarte la possibilité d'un paiement lié à la quantité de déchets produite.

Jean Coste évoque **la mise en place très positive de la filière des D3E** (déchets électriques, électroniques, électroménagers) en Savoie. Gilles Nantet, opérateur de l'unité privée de retraitement installée en Maurienne, détaille le processus de traitement de ces déchets. Il y a à la fois **dépollution et recyclage des D3E**, avec tri des métaux (recyclés) et autres matériaux (broyés et incinérés en cimenterie). Gilles Nantet évoque les contrôles poussés et des agréments exigeants que n'ont pas réussi à décrocher toutes les entreprises candidates (une part importante de ces déchets est cependant transportée vers différents pays en voie de développement pour y être traitée). **Le volume ainsi détourné des bennes d'encombrants** augmente rapidement et le chiffre d'affaires des matériels récupérés et recyclés également. Pour sa part, la CCVA estime déjà le gain à 30 000 €. Georges Saint-Germain indique que les **déchets d'entreprise** (la moitié des déchets totaux) feront l'objet d'actions concrètes à partir du 1^{er} semestre 2009. René Ramaglia précise que le ramassage des cartons fonctionne bien à Moûtiers. Jean-Claude Fraissard évoque la filière spécifique du **recyclage des skis** (broyage et élimination en cimenterie).

Gilles Nantet indique que le tri sélectif *sur* les chantiers est difficilement envisageable, mais 80 à 85% du contenu des bennes sont recyclés sur son site de Francin. Alain Machet s'interroge sur la pertinence d'un site de **traitement des déchets de chantiers** en Tarentaise. Gilles Nantet précise qu'**un pré-tri est opéré sur des plateformes en Tarentaise**, avec envoi à Francin. Au-delà des incitations et des sanctions éventuelles, **l'avenir est à la limitation des déchets de chantier avec les normes Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

Les *recycleries* sont évoquées, sans projet précis en vue.

Concernant **les déchets verts**, une réflexion est en cours sur SYMVALLEES, avec un projet d'unité de traitement de boues de compostage. Le traitement des déchets organiques non triés n'a pas d'autre solution que l'incinération depuis l'abandon de l'unité de méthanisation sur Albertville (EcoParc). Jean Coste reste pessimiste sur la réalisation d'un autre projet de méthanisation sur le territoire de SYMVALLEES. Il précise également qu'à l'issue de la méthanisation, 40% du volume des déchets initiaux restent à « gérer. »

Par ailleurs, le tri chez l'habitant des déchets organiques est difficile et le tri à l'arrivée au centre de traitement n'est pas forcément accepté par l'opérateur (cf Chambéry Métropole).

Georges Saint-Germain évoque l'étude à venir réalisée par SYMVALLEES (80000 habitants) avec le soutien d'Eco Emballages. Il s'agit de **rationaliser les circuits de collecte, les contenants (nombre, types...) ainsi que les modes de tri sélectif**. Le rendu de la 1^{ère} phase de l'étude est prévu en juin 2009. La 2^{ème} phase sera le plan d'actions.

Alain Machet suggère que des **actions d'information** soient également conçues à cette occasion.

Comment aller plus loin avec la population et les touristes s'interroge Alain Machet ?

Pour Jean Coste, l'enjeu principal est de **rendre le tri facile** tout en veillant à la qualité du tri.

Alain Machet remercie les intervenants et donne rendez vous dès la semaine suivante, à Landry, pour la dernière séance plénière du CLD de l'année.

La séance se termine autour d'un pot convivial.

Le CLD est soutenu pour dans son fonctionnement
par la Région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région